



0/10

1/10

7

G. o. 648.

8

LETTRE
D'UN HANOVRIEN
à UN
SEIGNEUR ANGLOIS.
AU SUJET
DE LA
CONVENTION DE CLOSTER - SEVEN.



1759.

LETTERE
VON HANNOVER
IN
RECHTUNG ANGLAND
AUF
DEN
KONVENTION DE CLER-2711



VERMAGTEN

1751





MILORD!

ON ne fauroit être plus sensible que je suis à l'honneur, que Vous me faites, en me demandant par Votre dernière lettre la continuation de ma correspondance, & en voulant bien m'assurer qu'elle Vous fait plaisir.

Je crois, Milord, ne pouvoir trouver de moïen plus sur pour me rendre digne de Votre estime, que de Vous exposer ingénûment & avec sincérité mon sentiment sur l'état des affaires publiques en Allemagne, M. . . , qui est de la Suite de Son Altesse Roïale, veut bien se charger de Vous remettre ma Lettre en main propre, & son de part précipité me force d'être tres laconique.

Par Votre Lettre du 28. Septembre dernier, Vous me faites Milord, un portrait bien



touchant de la consternation générale, qui s'est fait remarquer en Angleterre, lorsqu'on y reçut la Nouvelle de la Convention de Closter-Seven. Vous ajoutez, que ceux, qui sont le plus à portée de connoître la façon de penser du Duc de Cumberland, croyent qu'il est fort mecontent de s'être trouvé dans la nécessité de se soumettre à cet Acte; & que les Personnes mêmes les mieux intentionnées pour la Personne & pour la Famille Royale de Sa Majesté en rijettent la faute sur la Régence de Hanover,

Pour repondre Milord, à cette partie de Votre Lettre, je crois ne devoir point vous dissimuler, que mes préventions en faveur de l'Electorat de Hanover, qui est ma Patrie, sont exactement les mêmes, que celles des Anglois vos Compatriotes en faveur de la Grande-Bretagne.

Ce sentiment, que Vous traiterez, si Vous voulés, de foiblesse, est cependant celui, dans lequel il est le plus naturel,
que



que je persiste; je vais Vous l'exposer avec toute la candeur, dont je suis capable; après quoi je le soumettrai volontiers à Votre censure.

Pour parvenir au but, que je me propose, je veux, Milord, ne me servir que de Vos propres expressions, bien assuré qu'il me servira difficile d'en trouver de meilleurs. Et ja crois être en droit de faire servir à la défense de la cause Hanovrienne les mêmes armes, dont on se sert pour la combattre.

Vous saurez donc, Milord, que c'est de la meilleure foi du monde & de la manière la plus invariable que je pense, ainsi que Vous, qu'il n'est point d'homme véritablement porté pour le bien de sa Patrie, qui puisse voir avec plaisir, ni même de sang froid, les interets de son Pays sacrifiés à des considérations étrangères.

Tel est, si je ne me trompe, Milord, le langage que Vous tenés comme Anglois;

permettés-moi de m'en servir comme Hanovrien. Il a dans ma bouche le même caractère de vérité, que je lui reconnois dans la Vôtre ; à moins que Vous n'aïés quelque raison pour supposer, que l'interêt de Hanover m'est moins précieux que ne Vous l'est celui de la Grande Brétagne. Mais, Milord, entrôn'en matière, & voions, qui de nous deux est le plus en droit d'adopter cette Maxime patriotique & d'en faire l'application ?

Vos Peres n'eurent pas plutôt recouvré leurs anciennes Libertés, que les contestations, qui s'élevèrent sur la Succession à la Couronne d'Angleterre, leur donnerent lieu de craindre, qu'elles ne leur fussent ravies de nouveau. Je ne m'etendrai point sur les justes craintes, qu'ils avoient d'un avenir defagréable, il me suffit, qu'ils aient prévenu leurs malheurs en se donnant à la Maison d'Hannover, à laquelle la Succession à la Couronne de la Grande-Bretagne fut assurée sous certaines conditions.

Parmi

Parmi ces différentes conditions, il en est une qu'on ne peut s'empêcher de trouver fort équitable. Elle porte, que l'Angleterre ne sera jamais engagée dans aucune Guerre sur le Continent pour la cause de l'Electorat de Hanover. Rien Milord, ne me paroît plus juste que cette condition: elle fait l'éloge des sentimens patriotiques de celui qui en est l'Auteur; mais je Vous demanderois. „ si le même motif, sur lequel elle est établie par rapport à l'Angleterre, n'existe pas également par rapport à l'Electorat de Hannover; & si les Hanovriens n'ont pas autant de droit, que les Anglois, de demander, qu'on ne prodigue point leur Sang & leurs Biens pour des querelles qui leur sont étrangères. “

Vous ne serés donc point surpris, Milord, de m'entendre dire, qu'avant que les Anglois s'arrogent le droit de nous blâmer & de critiquer les Conseils, qui ont dirigé les délibérations de nôtre Régence au sujet de la Convention de Closter-Seven, il faut

A 4

qu'ils



qu'ils prouvent que la Guerre, qui a été portée dans le coeur de l'Electorat, & qui le retient actuellement dans la dépendance des François, une Guerre qui n'a été entreprise originaiement & uniquement que pour venger l'honneur & l'interêt des Etats Electoraux de Sa Maj. Britanique. Si, comme j'ai tout lieu de le présumer, ils ne sont point en état d'administrer cette preuve, je n'hésiterai plus à declarer en face de toute la Nation Britanique, que nous sommes aussi bien fondés, qu'elle, à consulter, notre propre honneur; & c'est, Milord, une Proposition générale, qu'il est impossible d'attaquer sans montrer la prévention la plus forte, & la partialité la plus aveugle.

Mais le sujet, que j'entreprends de traiter actuellement, est si delicat, que, pour m'en acquiter avec d'autant plus d'assurance, il faut que je vous expose les raisons, pour lesquelles, suivant moi, l'Electeur de Hanover ne doit prendre aucune part dans la Guerre presente en Allemagne.

Voici



Voici le raisonnement qu'on a fait en Angleterre, & qui est parvenu à ma connoissance. Le Roi, disoit-on; considéré comme Electeur de Hannover, est un Prince dont le pouvoir est absolu; Et l'on inferoit delà, que tout ce, qui se faisoit dans le Gouvernement de Hanover, émanoit de son autorité immédiate.

En vérité, Milord, il est révoltant d'entendre des Anglois mettre de la différence entre un Roi d'Angleterre, & un Prince dont le pouvoit est absolu: une telle assertion n'est-elle pas aussi absurde dans les termes que dans le fait? Pour moi, je pretens que George, Roi d'Angleterre, n'est pas moins absolu, que George, Electeur de Hannover; puisque le pouvoir absolu, qui dans ces deux Gouvernemens doit résider quelque part, ne peut dans l'un comme dans l'autre operer que par lui.

Cependant, disent vos Compatriotes, comme Roi d'Angleterre il ne peut point se soustraire aux pouvoirs actifs, qui appartiennent aux autres Branches de la Constitution & de la Legislature, sans le concours desquel-



les il ne peut rien faire : au lieu que l'Electeur de Hanover n'a que sa seule volonté à consulter, ce qui veut dire en d'autres termes que l'Electeur de Hanover a une autorité arbitraire.

Je suis fâché, Milord, de trouver encore ici vos Compatriotes dans une nouvelle erreur sur les termes. Je ne connois point de Prince en Europe, qui ait une autorité arbitraire ainsi que l'entendent les Anglois. Je n'ignore pas, qu'il y a des Etats, ou il ne depend que du Prince d'être despotique, mais je n'en connois point ou il le soit. J'entens par un Prince despotique celui que tient le gouvernement, *penes ejus arbitrium*, c'est-à-dire, qui ne fait rien que de son propre mouvement, & qui ne connoit d'autre règle de sa conduite que sa pure volonté. Mais, Milord, il n'y a, permettez moi de le dire, qu'un Homme depourvu de toute raison, qui puisse jamais, ou qui ait jamais pu se conduire de la sorte ; Et, depuis un certain fameux Roi de Suède, je ne me rappelle point d'avoir vu faire le
 moins

moindre acte de despotisme à un seul des Princes de l'Europe. Demandez en France à un Parlementaire, par quelle raison le Roi a exilé son Parlement. Il vous dira, „ que „ ce Prince ne s'etoit porté que malgré lui „ à cette extremité, & qu'il l'avoit regardée „ comme le moien le plus sûr de rétablir la „ paix. „ Adressés-vous ensuite à un Partisan du Clerge, & priés-le de vous dire quelles raisons le Roi a pu avoir pour rappeler ce même Parlement, sa reponse sera exactement celle du Parlementaire. Le Roi, vous dira t-il, désiré la paix, & il estime que c'est le plus sûr moien de la rétablir. Ni l'un, ni l'autre, enfin, quoique des sentimens si contraires, ne vous dira, que le Prince en ait usé ainsi par la seule impulsion de sa volonté. Et en effet, la conduite que le Monarque François a tenuë en essayant tour à tour de deux moïens si opposés pour parvenir à son objet, qui est toujours de rendre ses Peuples heureux, est une preuve manifeste que sa maniere de gouverner n'est rien moins

moins qu'arbitraire; & qu'il cherche à se guider par la raison, quoiqu'il soit, plus qu'aucun autre Prince de l'Europe, le maître de se rendre despotique.

Mais, Milord, puisque j'ai poussé si loin cette discussion, permettez moi de vous demander, „si vous auriez dans votre Gouvernement quelque principe, qui pût commander un pouvoir actif à une Loi adoptée par les deux chambres du Parlement, dans le cas où le Roi, par un acte de pur despotisme & ne donnant d'autre raison pour justifier sa conduite que sa propre volonté, refuseroit à cette Loi le sceau de son consentement? „ Je crains, Milord, que ce ne soient là vos Constitutions; & je crois que vous sentés assés jusqu'ou, je pourrois porter cet Argument, & la force qu'il donneroit à mes raisons.

Il est donc constant, quant au fait, que l'autorité de nôtre Electeur, n'est pas plus arbitraire que celle de votre Roi. Aussi sommes-

mes nous convaincus, que les maximes de nôtre Gouvernement ne tendent pas moins au bien & à l'avantage des Peuples de cet Etat, que celles du vôtre pour les Sujets de la Grande-Bretagne. Et nous sommes tres-persuadés, que l'intention de l'Electeur, nôtre Souverain, ne sera jamais de se rendre absolu, de la maniere que Vous l'entendés,

Cela posé, Milord, il en résulte nécessairement, que Sa Majest. a toute la déférence convenable pour les avis de son Conseil Electoral. Voila, Milord, tout ce que vous pouvez nous reprocher ; & c'est une accusation, dont l'Electeur de Hanover, Protecteur de la Liberté civile, & Pere des Hanovriens, aussi bien que des Anglois, a tout lieu de se glorifier.

Mais, Milord, avoués avec moi, que les Anglois ont bien mauvaise grace de vouloir toujours, qu'il y ait dans leur Souverain de la partialité pour ses Etats Electoraux. Je vous crois trop equitable & trop eclaire,
pour

pour vous soupçonner de donner aveuglément dans le préjugé misérable, ou font vos Compatriotes, & duquel malheureusement ne sont pas exemptes certaines Personnes, qui par le rang qu'elles tiennent en Angleterre, devoient avoir des notions plus justes; je veux dire de croire, que notre Etat a retiré des avantages considérables de la Dévolution de la Couronne d'Angleterre à la Maison Electoral de Hanover.

N'allés pas, Milord, me soupçonner d'être allés outré pour prétendre, que cet événement ait causé notre ruine totale; mais j'en appelle à votre propre jugement; n'avez vous pas été vous même témoin oculaire des maux, qu'il nous a occasionnés? Jamais la Maison Electorale, actuellement établie sur le Trône d'Angleterre, ne pourra nous procurer des avantages capables de balancer seulement le préjudice, que nous cause son absence. Non, Milord, quelque grande que pût être la partialité de Sa Majesté pour son Electorat, jamais elle ne pourroit nous dédommager de
la

la privation ou nous sommes de sa présence, qui seule est capable d'animer les Peuples, de donner l'activité au Commerce, du succès aux Manufactures, & de l'encouragement à l'Industrie.

Rappelés-vous Milord, l'état dans lequel vous avés trouvé ce Pays, lorsque vous y êtes venu; & je n'en veux pas davantage pour vous convaincre de la verité de ce que j'avance. Nous avons encore des Vieillards, qui ne peuvent refuser des larmes à notre condition présente, lorsqu'ils en font la comparaison avec la prospérité dont l'Etat jouissoit autre fois. Je vais plus loin, Milord, je n'ai vu ici aucun Anglois raisonnable, qui ne soit convenu, qu'il n'y avoit point d'endroit dans cet Electorat, dans les Villes comme dans les Campagnes, qui ne se ressentit de l'absence de notre Souverain. Enfin je dois, en vrai Hanovrien, reconnoitre, que Sa Majeste fait tout ce qui est en son pouvoir pour soulager ses Etats Electoraux; mais
éga.



également en vrai Hanovrien, je suis forcé de dire, que son pouvoir à cet egard a une étendue trop bornée, pour que nous puissions nous ressentir des effets de sa bonne volonté, je vous demande même, si nos maux ne doivent point être regardés comme incurables par la seule raison, que vos Constitutions les rendent nécessaires ?

Mais, Milord, c'est peut-être parceque le Roi n'a pas été jusqu'à nous priver des droits de Representations, d'Avis, & de Remontrances, dont nos Peres ont joui de tous les tems, qu'on juge à propos de taxer ce Prince de nous donner quelque preference. Peut-être aussi lui fait-on un crime d'avoir conservé quelque égard pour la priorité de notre droit à la protection, aussi bien que pour l'ancienneté des rapports, qui subsistent entre sa Maison & ses Pays Electoraux; & de se souvenir que, par toutes ces considerations, il est au moins autant le Pere des Hanovriens que celui des Anglois ?

Ce



Ce n'est pas mon intention, Milord, d'entreprendre de pousser cet argument aussi loin qu'il seroit possible de faire: j'avoué même, que mon amour propre en seroit blessé. Je fais combien la nation Angloise s'échauffe facilement sur cette matiere: je me contenterai donc d'avoir prouvé clairement & sans manquer à la bienveillance, qu'un Hanovrien est autant autorisé à consulter son propre intérêt, qu'un Anglois peut l'être à consulter le sien; & que Sa Majeste, comme Père de ces deux Nations, doit preter une oreille aussi favorable aux gémissemens des Peuples de cet Electorat, qu'à ceux des Sujets de la Grande-Bretagne.

Cette verité établie, il s'ensuit necessairement, que le nom de Roi d'Angleterre ne doit être pour rien dans la Question presente; & c'est ce que confirme assés la Declaration, datée à Whitehal le 16. Septembre dernier & adressée par le Comte de Holderness à tous les Ministres des Cours étrangé-

B

res;



res ; puisque par cette Declaration il paroît, que la Négotiation, qui a été conclüe par la Convention du 8. Septembre étoit le Resultat des deliberations des Ministres de cet Electorat seulement, sans que ceux de la Grande-Bretagne y eussent eu la moindre part.

J'ignore dans quel point de vuë cette Declaration a été envisagé en Angleterre ; mais je pense, qu'elle n'a pu offenser que ceux, qui sont fâchés de voie que Sa Majesté a laissé jouir ses Sujets Electoraux d'un Droit d'avis, qui leur appartient à si juste titre comme Membre de ses Conseils, comme Sujets de l'Empire, & comme victimes innocentes d'interets qui leur sont étrangers. Qu'il me soit permis actuellement, Milord, de demander quelles raisons les Anglois peuvent avoir de se répandre en invectives contre l'Electorat de Hanovre, ainsi qu'ils le font dans tous les Papiers publics.

Les



Les Auteurs de l'Acte d'Etablissement n'ignoroient pas, que c'étoit l'Electeur de Hanover, qui devoit être leur Souverain. Les Pamphlets, les débats des Chambres, & tous les Ecrits, qui ont quelque auenticité, font foi que cet événement étoit le principal objet des Auteurs de l'Acte en question ; & que dans tout ce, qu'ils ont fait pour régler de cette maniere la Succession à la Couronne de la Grande-Bretagne, ils ont toujours procédé avec connoissance de cause.

Mais, Milord, nous devons nous rappeler, que les Auteurs de l'Acte d'Etablissement étoient remplis du principe, dans lequel tous les bons Patriotes Anglois avoient persisté jusqu'alors, savoir que les Libertés de l'Angleterre étoient appuyées sur l'avantage que la Cause Protestante conservoit en Europe. Quelques-uns de vos Ministres actuels, Milord, paroissent avoir formé un nouveau système de politique ; & ils essayent de se rendre populaires en détruisant, sans aucune retenüe, toute liaison avec les Puissances du Continent.

Je voudrois favoir, si l'Electorat de Hanover n'est pas aussi bien fondé à rejeter toute liaison avec votre Ile? Celui de vos Patriotes, qui paroît s'opposer avec le plus de chaleur aux Alliances du Continent, peut-il dire, que l'Interêt de Hanover ait été à quelque égard la cause immédiate de la guerre présente? Et peut il nier, que ces mêmes intérêts de Hanover ne soient sacrifiés à ceux, qui agissent comme Partis principales dans cette Guerre.

Que nous importoient vos demêlés avec la France sur les possessions de l'Amerique? Dirait-on, que la Maison d'Autriche avoit aussi formé des Projets sur nous, ou que les premières vuës des François estoient d'envahir notre Pays? Etoit-ce de nous que vôtre Roi avoit reçu le conseil de rejeter la Neutralité, qui lui a été proposée au commencement de la Guerre par le Roi de France & par l'Impératrice Reine? Non assurément, puisque ce Traité pouvoit être rédigé de maniere à nous mettre à couvert de tous les événemens, quel-



quelque tournure que les affaires eussent pu prendre dans l'Empire.

Souffrés actuellement, Milord, que j'interroge votre propre interieur, & que je vous demande quelle auroit été la façon de penser de la Nation Angloïse, si le Roi, uniquement occupé de la pourceursuite d'une affaire, qui lui auroit été personnelle, & qui n'auroit seulement interessé que l'Etat de Hanovre, eût négligé vôtre Pays au point de le laisser en proie à toutes les calamités de la Guerre? Que de Harangues, que de brocards, que d'invectives n'auroit-on pas vu pour le coup inonder la Grande-Bretagne? Hé bien, Milord, voila précisément le cas, dans lequel nous nous trouvons adjourd'hui. Vous ne m'entendrez point dire, que ces malheurs proviennent de la partialité de Sa Majesté pour son Roiaume d'Angleterre; mon intention n'est pas non plus de grossir a vos yeux tous les avantages, que nous aurions pu retirer de la Neutralité, si elle eut eu lieu entre cet Etat & les deux Hautes Puissances alliées; je me



contente de dire, que Hanover a été la partie souffrante, parce que notre Electeur s'est trouvé être en même tems vôtre Roi. La Déclaration de Sa Majesté, comme Electeur de Hanover, est la preuve de ce que j'avance.

On objectera, que la Grande-Bretagne est innocente des malheurs, qui desolent cet Electorat ? Oui, Milord, pour innocente, elle l'est, j'en conviens ; Mais qu' elle n' en soit pas la cause, c'est ce que je nie : Parce qu'il est notoire, que c'est pour elle, & pour elle uniquement, que nous souffrons aujourd'hui : Autrement, comment l' Electorat de Hanover auroit-il pu devenir la victime des différends du Roi de Prusse avec l' Imperatrice Reine ? Que nous importoit à qui apportint la Silésie ? l' Etat de Hanovre n' existoit-il pas, ne s'est-il pas soustenu, n'a-t-il pas même été florissant pendant tout le tems que ce Pays a été sous la domination de la maison d' Autriche ? Je dis plus, Milord, il y a tels de mes Compatriotes, qui doutent, si c'est l' intérêt de Hanover, que la Silésie soit passée en d' autres mains.

Je



Je n'entreprendrai point ici, Milord, de discuter le mérite des raisons, qui ont attiré les François dans l'Empire, & qui ont mis les armes à la main de l'Emperatrice Reine, ni d'apprécier le bon droit de la France dans sa guerre particulière avec l'Angleterre. Je conviendrais encore avec vous, que, dans l'état où étoient les choses, les malheurs, qui nous désolent, étoient inévitables; Mais au moins, Milord, me permettez-vous, de me plaindre de la fatalité de ces circonstances, & de dire, que, comme nous sommes très-éloignés de blâmer les Anglois d'être les causes premières de nos maux, nous nous flattons que les Anglois ne nous blâmeront pas de faire ce, qui depend de nous pour les écarter. C'est un malheur pour nous, qu'il n'y ait point de Puissance étrangère, à laquelle on puisse faire entendre cette Maxime, dont nous sommes nous autres si pénétrés, je veux dire, que les intérêts du Roi d'Angleterre & ceux de l'Electeur de Hanover sont deux objets totalement différens & séparés; & que cependant c'est



a cette complication d'interêts, que nous pouvons imputer les malheurs, qui nous accablent, sans que nous nous les soient attirés en aucune façon.

Après tout ce que vous venés d'entendre, Milord, je pense, que vous ne serés pas surpris de mé voir entrer dans l'examen des motifs, qui ont pû vous indisposer si fort contre la Convention du 8. Septembre dernier; & je crois, que la simple exposition des faits est le meilleur moien de parvenir à en établir la justice.

Sa Majesté a confié le Gouvernement de ses Etats Electoraux à une Regence, dont les Membres, indépendamment du dépôt, qui leur est confié, & du serment qui les lie, ont encore leurs propres interets à maintenir & à defendre. Ces interets, de quelque côté qu'on les examine, n'ont ni raport, ni connexité avec le principe des deux Guerres, qui viennent de s'allumer en Europe; & les Membres de la Régence considérés uniquement

com-



comme Hanovriens, n'ont pas le plus leger
avantage à retirer des événemens qu'elles pro-
duiront. Cependant nous sommes déterminés,
& peut-être depuis plus long-tems que
d'autres, „ à agir sur les vrais principes
„ Protestans, à embrasser la Cause de la
„ Liberté publique, & à faire revivre parmi
„ les Protestans cet esprit d'union si neces-
„ faire à leur conservation. „

Jusques-là, Milord, nous avons secondé
les vûes généreuses de S. M. pour le maintien
des Libertés de l'Europe; & c'est avec toute
la satisfaction possible que nous avons re-
marqué les mêmes dispositions dans tous les
Princes de l'Empire, dont la Liberté & l'in-
dépendance pouvoient avoir le moindre ris-
que à courir. Mais, Milord, on ne peut rai-
sonnablement supposer, que nous soions as-
sés enthousiastes pour prendre sur nous la
conduite & l'exécution d'un dessein d'une af-
si grande importance. Nous avons pensé, &
nous étions même fondés à croire, „ que vô-
„ tre Gouvernement, établi comme il l'est sur



„ les principes qui ont fait opérer la Révolu-
 „ tion, ne choisiroit pas pour changer de Ma-
 „ xime un moment de crise si interessant,
 „ non seulement pour tous les Protestans,
 „ mais même pour toutes les Puissances d'Eu-
 „ rope qui sont independantes. „

Tels étoient, Milord, nôtre sentiment &
 notre persuasion, lorsque nous avons appris
 avec autant d'etonnement, que de confusion,
 „ que l'Europe entiere étoit instruite, que vos
 „ Ministres avoient déclaré en plein Parle-
 „ ment, qu'ils étoient resolu à ne prendre
 „ aucune part dans les affaires d'Allemagne ;
 „ & que tout ce, qu'ils pouvoient faire, c'étoit
 „ d'accorder une certaine Somme pour l'en-
 „ tretien . . . de quoi ? d'une Armée d'ob-
 „ servation assés considerable à la verité, pour
 „ provoques le Monarque François, à faire
 „ une invasion dans cet Etat ; Mais trop foi-
 „ ble pour l'en repousser. „ Pour comble
 de malheurs, nous ne pouvions avoir recours,
 ni aux Constitutions de l'Empire, ni au Chef
 du Corps Germanique, ni même à notre pro-
 pre

pre Souverain, qui, fixé dans un autre Pays, étoit dans l'impossibilité de venir à notre secours. En vain aurions nous essayé de cacher aux amis, que nous pouvions avoir dans l'Empire la Declaration du Ministère Britanique; ils en étoient informés, aussi bien que nous. Chacun n'a donc plus songé dès lors qu'à son interêt personnel: Le Prince de Hesse-Cassel même, qu'on peut regarder comme le principal appui, de l'interet Protestant en Allemagne, a paru craindre d'en venir à de certaines extrémités malgré les étroites liaisons, qu'il y a entre luy & Sa Majesté Britanique, & quoique ce fut principalement dans ses Troupes, que nous pouvions mettre quelque espérance. Nous étoit-il possible, dans de pareilles circonstances, de voir tranquillement vos Ministres travailler à tromper le Public, en l'assurant que Hanover ne couroit aucun risque, tandis que la Guerre étoit allumée sur nos Frontières, & que l'Espée étoit levée sur nous? Que dûmes nous penser des termes de la Gazette de Londres du 31.

Mai



Mai dernier, favoir que l'Armée, Françoisé en Westphalie manquoit de Vivres & de Fourrages; & que vraisemblablement on n'entendroit parler d'aucune Action, avant l'arrivée des Renforts qu'on attendoit de la part du Roi de Prusse? Ce Paragraphe n'annonçoit-il pas, que, dans l'opinion des Ministres Anglois, les Renforts Prussiens étoient absolument nécessaires pour nous mettre en état d'agir.

La Bataille, que le Roi de Prusse perdit le 18. Juin en Bohême, nous en leva tout espoir de secours de la part de ce Prince; Et; après la Bataille de Hastenbeck, il eût été aussi imprudent, qu'il étoit impossible, de résister aux François.

Dites-moi de grace, Milord, qu'elle conduite auroit tenu un Patriote Anglois, s'il eut vu son Pays réduit à une semblable situation, & cela pour des querelles absolument étrangères? Le parti, qu'il auroit pris, eût été sûrement de faire avec les Vainqueurs le marché

ché le moins desavantageux qu'il eut été possible.

Je fais, Milord, qu'on disoit danc ce tems-là, „ que, si son Altesse Rojale, au lieu de se
 „ retirer à Stade, eût marché du coté de Magdebourg. Elle auroit assuré à son Armée
 „ une bonne retraite en attendant que le Roi
 „ de Prusse fut venu la joindre. „ Pour éviter toute discussion superflüe, je conviendrai, si l'on veut, de ce fait; mais, Milord, qu'en auroit-il resulté? La résistance n'eut servi qu'à irriter l'Ennemi contre l'Electorat, auquel il ne restoit aucune defente. Enfin, Milord, les François une fois établis comme ils l'étoient dans le Pays de Hanovre, dites moi, je vous prie, le bien qu'auroit pu nous faire notre retraite du coté de Magdebourg? Jamais l'Armée Prussienne, ou une partie de cette Armée auroit-elle pu venir se joindre à la nôtre, sans détruire tout le Plan d'Operations du Roi de Prusse? Plan dont l'effet a été jusqu'à present de rompre, avec une partie de ses Troupes, les mesures de nos Ennemis
 com-



communs, tandis que l'autre partie agissoit avec avantage dans les endroits où la Guerre venoit de s'allumer.

Ces vérités, Milord, peuvent paroître dures à vos Compatriotes ; mais ceux, qui font quelque usage de leur raison, seront forcés de convenir qu'elles leur auroit fait prendre le même parti qu'aux Ministres Hanovriens. En résistant plus long-tems aux François, notre chute eût peut-être été plus brillante ; mais en même tems n'eut elle pas été bien plus ruineuse ; & nous resteroit-il aujourd'hui la moindre espérance de pouvoir nous en relever ?

Je vous avouë, Milord, que je n'apperçois point de motif, qui eût pû nous engager à tenir une autre conduite. Si notre Electeur avoit jugé à propos de nous en prescrire une moins réservée ; s'il nous eut commandé, plus en Tiran qu'en Souverain, de tenter ce qui nous paroïssoit impossible, ses ordres eussent été respectés & suivis. Nous etions
 prêts



prêts à nous laisser égorger, & à sacrifier notre Liberté & nos Biens dans une querelle, qui ne nous regardoit qu'autant que l'injustice de nos Ennemis nous obligeoit d'y prendre part. Nous avons profité de la liberté, qui nous étoit laissée d'éviter les derniers malheurs : quel gré nous auroit-on su en Europe de nous y exposer, tandis qu'il étoit démontré que la cause commune ne pouvoit en retirer aucun fruit ?



31 ① ② ③

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mirrored and difficult to decipher due to fading and bleed-through.

Handwritten text, possibly a signature or date, located below the main block of bleed-through text.



52 $\frac{10}{K5}$

1078

ULB Halle

3

006 201 423





B.I.G.

Farbkarte #13

Inches

Centimetres

Blue Cyan Green Yellow Red Magenta White 3/Color Black

LETTRE
D'UN HANOVRIEN
à UN
SEIGNEUR ANGLAIS.
AU SUJET
DE LA
CONVENTION DE CLOSTER-SEVEN.



1759.

8

